



Edito



Les inondations provoquées par la tempête Xynthia en février dernier ont entraîné de gros dégâts humains et matériels. Comme toujours, en pareilles circonstances, elles ont réveillé le vieux débat de la maîtrise de l'urbanisation, de la construction et de la gestion

des digues de protection, de l'indemnisation, de la délocalisation, de la responsabilité, qui rend complexe le choix des solutions les moins mauvaises à savoir les mieux adaptées à l'intérêt général.

Nous, audois, qui avons vécu les inondations de novembre 1999 ne pouvons pas dire le contraire...

Nous faisons, collectivement, tout ce que nos moyens nous permettent de faire pour gérer un risque naturel en gardant bien à l'esprit que nous ne pourrions jamais le supprimer définitivement.

Parmi les nombreux textes réglementaires relatifs à la protection contre les inondations, figure le décret du 11 décembre 2007 qui définit les obligations auxquelles sont soumis les propriétaires de digues pour assurer la sécurité de leurs ouvrages.

L'Etat a identifié sur notre département 35 km de digues destinées à protéger des lieux habités. Le Préfet a signé un arrêté pour notifier les obligations de gestion à leurs propriétaires qui sont essentiellement des collectivités territoriales.

J'ai proposé au comité syndical du SMMAR de créer une commission de travail « digues » afin d'assister ces propriétaires dans l'accomplissement de leur obligation et nous participons également à des réflexions menées sur ce thème au plan national.

Il ressort de tout cela :

- que la gestion des digues est une action d'intérêt général qu'il convient de gérer de manière collective à l'échelle du bassin versant dans un cadre de responsabilités parfaitement clarifiées,
- qu'elle doit trouver un cadre financier pour aider les collectivités à remplir leur mission,
- que la gestion des digues suppose un niveau de compétence et de technicité particulier.

En conséquence, nous allons encourager les syndicats de bassin à aider les propriétaires dans la gestion de leurs ouvrages dans le cadre de conventions définies au cas par cas, uniquement. Cette formule permettra de lier la gestion des ouvrages avec l'organisation de la prévention et des secours définie dans le Plan Communal de Sauvegarde. Nous allons par ailleurs réfléchir à la manière la plus rationnelle de procéder à l'exécution de cette gestion (organisation de régies, prestations externes...).

C'est dans ce sens, que le SMMAR vient de signer une convention de partenariat avec l'ENGREF qui comporte une collaboration avec les spécialistes du CEMAGREF sur cette question et notamment une formation de nos techniciens.

C'est uniquement, avec une vision collective et solidaire, et une approche globale, que nous pourrions, ensemble, gérer au mieux cette nouvelle problématique liant entretien de nos cours d'eau et sécurisation de nos populations.

Le Président,
Pierre-Henri ILHES

PAROLE AU SMMAR

Bilan intermédiaire du PAPI Aude

Le Préfet de l'Aude, Anne-Marie CHARVET et le Président du Syndicat Mixte des Milieux Aquatiques et des Rivières (SMMAR), Pierre-Henri ILHES, ont co-présidé mercredi 28 avril 2010, un comité de pilotage du Programme d'Actions et de Prévention des Inondations (PAPI).

Ce comité composé d'élus du Conseil Régional, des Conseils Généraux de l'Aude et de l'Hérault, de Communautés de Communes du département, des Syndicats Intercommunaux pour l'Aménagement Hydraulique, des représentants de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse et des services de l'Etat, a pour vocation de valider, accompagner et évaluer les actions de prévention initiées dans la cadre du PAPI.

Le Programme d'Actions et de Prévention des Inondations du bassin de l'Aude a été signé en juillet 2006 pour une durée de 7 ans et un montant total de 80 M€.

Les grands axes du PAPI sont :

- le renforcement de la conscience du risque (actions de communication,...),
- l'amélioration de la surveillance et de des dispositifs de prévision et d'alerte (Plans Communaux de Sauvegarde,...),
- la mise en œuvre de mesures de réduction de la vulnérabilité des bâtiments et activités implantés dans les zones à risques (poursuite de l'élaboration des plans de prévention des risques, délocalisations,...),
- les actions de ralentissements des écoulements à l'amont des zones exposées (reconquête des champs d'expansion de crues, réalisation de rétentions en amont,...),
- les aménagements collectifs de protection des lieux densément habités.



La réunion du 28 avril 2010 avait pour objectif de faire un point d'étape 4 ans après le début de sa mise en œuvre.

A la fin de l'année 2010, 50 % des travaux prévus dans le programme global auront été engagés, avec notamment, la réalisation dans les basses plaines de l'Aude, d'importants travaux de protection des lieux habités.

Au total, ce seront 321 opérations qui auront ainsi été engagées.

Point sur la programmation financière du PAPI

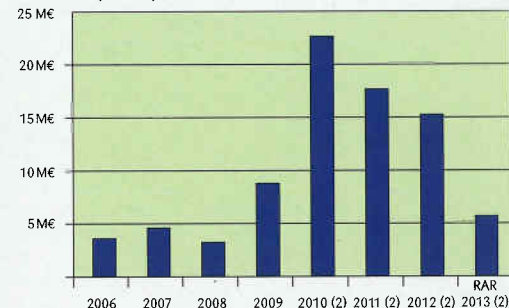
Perspectives à moyen terme

Années	Montant € HT ⁽¹⁾
2006	3 458 000 €
2007	4 585 710 €
2008	3 241 943 €
2009	8 617 173 €
2010	22 150 800 € ⁽²⁾
2011	17 347 000 € ⁽²⁾
2012	15 042 500 € ⁽²⁾
RAR 2013	5 556 874 € ⁽²⁾
Totaux	80 000 000 €

⁽¹⁾ Montant total de la programmation, y compris les PCS.
⁽²⁾ Données prévisionnelles.

Perspectives à moyen terme illustrées

Montants (M€ HT)



RETOUR SUR LA COMMÉMORATION DES INONDATIONS DU 12 ET 13 NOVEMBRE 1999

Les 12 et 13 novembre 2009 était célébrée la Commémoration des Inondations de 1999, suivi du 16 au 21 novembre d'un colloque intitulé Les Risques Naturels en Méditerranée Occidentale.

Se souvenir...

Ne pas oublier et rappeler que le risque inondation est bien présent dans l'Aude, tel était l'objectif de cette commémoration. Les manifestations organisées sur diverses communes du département, les outils mis en place à cette occasion ainsi que la couverture médiatique assurée par la presse écrite et la télévision locale ont pleinement répondu à cela et se sont inscrits dans le cadre du Conservatoire de la Mémoire du Risque Inondation, institué par le SMMAR avec l'exposition itinérante du même nom.

Il faut souligner qu'un partenariat efficace entre les services de l'Etat, du Conseil Général de l'Aude et du SMMAR a contribué à la réussite de ces cérémonies qui ont rassemblé 800 participants environ, des élus, des particuliers, les services de l'Etat et des Collectivités, des chercheurs et étudiants et surtout des scolaires, les acteurs de demain...

Un programme ciblé sur quelques communes et des actions symboliques... Temps forts des deux journées anniversaires



Conques

Journée du 12 novembre 2009

Conques : 50 personnes rassemblées pour une plantation symbolique d'arbres en bord de rivière par les CM2 de l'école de Conques : l'accent a été mis sur le rôle de la ripisylve en matière de prévention.

Conseil Général de l'Aude à Carcassonne : Plus de 200 participants salle Gaston DEFFERRE pour assister à la présentation de la politique de prévention des Inondations à travers les

sites Internet de l'Etat et du SMMAR et à la projection d'un film commémoratif.



Conseil Général de l'Aude

Journée du 13 novembre 2009

Lézignan-Corbières : Présentation des Plans Communaux de Sauvegarde, des systèmes de prévision des crues et d'alerte par les représentants de la DDTM, du SMMAR, de Prédicit, de la Préfecture de l'Aude et de Météo France, devant plus de 150 personnes. Puis retour sur les heures tragiques de 1999 et l'organisation mise en place notamment à travers le Plan Communal de Sauvegarde par Monsieur le Maire de Lézignan-Corbières.

Cuxac-d'Aude : Pose du 1^{er} repère de crue normalisé à l'échelle du Bassin Versant de l'Aude dévoilé par Mme le Préfet, les Présidents du Conseil Général de l'Aude, du Conseil Régional, et du SMMAR, devant une assistance de plus de 400 personnes.

Clôture des célébrations par une cérémonie officielle Salle du Jeu de Paume avec l'intervention du Maire de Cuxac-d'Aude, du Président du SMMAR, du Président du Conseil Général, du Président du Conseil Régional et de Madame le Préfet, suivi d'une remise de gerbes aux monuments aux morts.



Cérémonie officielle - Cuxac-d'Aude

Le SMMAR aux sources de l'information

Les outils de communication et de sensibilisation diffusés dans le cadre de la commémoration

www.smmar.fr - Le site du SMMAR mis en ligne le 12 novembre 2009 permet à tous de trouver des informations pratiques et utiles, concernant le risque inondation, les travaux réalisés par les Syndicats de bassin, les documents édités par le SMMAR etc.



Ta Rivière te raconte... La ripisylve

Cette nouvelle brochure à destination des scolaires visant à expliquer l'importance de la ripisylve, a été distribuée aux élèves de Conques et de Cuxac-d'Aude. Elle sera ensuite dans toutes les écoles du département aux classes CM1 et CM2, 6^e et 5^e. Elle sera suivie d'autres documents sur de nouvelles thématiques d'ici 2013.



Mais aussi...

- Un guide sur les repères de crues.
- Un numéro spécial de Confluences.
- Un film commémoratif.
- Perspectives, la lettre d'information du Conseil Général, consacrée en partie aux inondations et des suppléments dans l'Indépendant, Midi Libre, La Dépêche, de nombreux articles dans la presse écrite, des reportages radio et télé, etc.

Repères de crues

Le SMMAR a défini un modèle standard qui matérialisera désormais le niveau atteint par les plus hautes eaux connues. Plus de 800 repères de crues, une fois fabriqués, seront mis à la disposition des communes soumises au risque inondation.



Nouveau modèle de repère de crue

Restoration de berge à Tournissan

Avec la restauration des berges du ruisseau de la Plaine à Tournissan, le programme des reconstructions suite à la crue de novembre 2005, prend fin sur le bassin versant de l'Aude.

Au cours de ce chantier, plus de 450 mètres de cours d'eau viennent d'être restaurés, dans le cadre d'un projet mis en œuvre conjointement par la mairie de Tournissan, et par le Syndicat de l'Orbieu.

Réalisés prioritairement dans un objectif de protection contre les crues, ces travaux combinant enrochements et techniques végétales, ont également permis d'améliorer la qualité écologique et paysagère du cours d'eau.

Cette restauration complète du cours d'eau devrait donc contribuer assez largement à valoriser la qualité de vie du village dans son ensemble.

Le coût global de l'opération atteint 386 000 € HT.



Situation au 16 novembre 2005

Situation au 3 mai 2010

